

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 20
- suffrages exprimés : 20
- pour : 20

DÉLIBÉRATION n° B2020/127

L'an deux mille vingt et le 06 octobre à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES, Martine LABAT, Régine SARRAT

Absent excusé : Laurent LAGES.

Objet : Convention retraite avec le Centre De Gestion de la fonction publique

Considérant l'adhésion par convention de la CCPL au service retraite du Centre de Gestion depuis 2017,

Considérant le renouvellement du partenariat qui liait le Centre de Gestion à la Caisse des dépôts, gestionnaire des régimes de retraite compétents pour trois ans sur la période 2020-2022,

Considérant la proposition du centre de gestion des Hautes-Pyrénées de renouveler la convention sur cette même période pour le traitement des dossiers aux tarifs présentés ci-dessous et inchangés depuis 2017,

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de l'établissement et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFP,

Considérant la convention dont l'objet est de fixer le rôle d'intermédiaire du CDG 65 à l'égard de la collectivité pour l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les Centres de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFP consistant en :

- une mission d'information et de formation multifonds au profit des collectivités et de leurs agents,

- une mission d'intervention sur les dossiers adressés à la CDC en tant que gestionnaire de la CNRACL.

Considérant une rémunération à l'acte du Centre de Gestion en fonction des dossiers traités à la demande expresse de la communauté :

- Simulation de pension	50 €
- Estimation Individuelle Globale (EIG)	75 €
- Liquidation de pension	100 €

Monsieur le Président propose de renouveler la convention « RETRAITE » mise en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées et de l'autoriser à la signer.

LE BUREAU

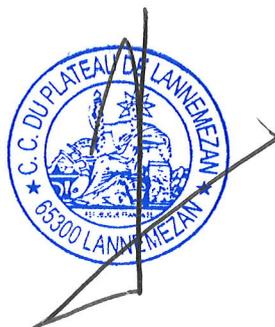
Le Président entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- de renouveler la convention retraite mise en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées, pour une durée de trois années,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion.

Pour copie conforme,
Le Président

Affichée le 16 OCT. 2020



Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20201006-2020-127B-DE
Date de télétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020